

RAPPORT D'ACTIVITÉS

EPAGE
Aveyron Amont

2025



1/ L'EPAGE Aveyron Amont - syndicat mixte du bassin versant

- 1.1/ Contexte p2
- 1.2/ Les compétences et l'organisation p3
- 1.3/ Bilan financier p5

2/ Les principales actions

- 2.1/ Le bilan du contrat de rivière 2020-2024 p6
- 2.2/ Lutter contre les pollutions accidentelles, sensibiliser le grand public et accompagner les professionnels - Dynamique zone urbaine p8
- 2.3/ Gestion des milieux aquatiques : Inciter les pratiques agricoles vertueuses – Dynamique espace rural p9
- 2.4/ La prévention des inondations - Mise en œuvre du PEP PAPI p11
- 2.5 / Les travaux de gestion des milieux aquatiques : zoom sur les travaux 2025 p12
- 2.7/ La sensibilisation p14



1/ L'EPAGE Aveyron Amont - syndicat mixte du bassin versant

1.1/ Contexte

Les chiffres clés du bassin versant Aveyron amont

Il concerne l'Aveyron, de sa source à la confluence avec le Viaur, et tous ses affluents.



1 560 km², + 2 000 km de cours d'eau, 104 000 habitants
1 région, 3 départements, 14 communautés de communes ou d'agglomération, 83 communes

Les principales étapes de la structuration à l'échelle du bassin versant

Le syndicat est issu de la volonté des 3 anciennes structures gestionnaires des milieux aquatiques (le SIAH HVA, Rodez Agglomération, et le SIAV2A) de travailler ensemble à l'échelle du bassin versant. Cette organisation traduit la nécessité d'assurer une **gestion solidaire, tant amont/aval qu'urbain/rural**, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Après 4 années de préfiguration au sein de l'association APCRAA le Syndicat Mixte du bassin Versant SMBV2A a été créé au 1^{er} janvier 2017.

En 2018, après discussions avec les EPCI-FP, le syndicat prend en charge la **compétence GEMAPI**. En 2020 toutes les EPCI-FP du bassin versant adhèrent au SMBV2A.

En 2024 le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont obtient **la labélisation EPAGE**. Nous sommes reconnus comme l'acteur de plein exercice pour la gestion et l'aménagement durable des cours d'eau et milieux associés tout en contribuant à la prévention des inondations. **Le SMBV2A devient l'EPAGE Aveyron Amont.**

2009 : étude d'opportunité

2012 : création de l'association de préfiguration APCRAA

2017 : création du SMBV2A, dissolution du SIAH HVA et du SIAV2A

2018 : intégration de la compétence GEMAPI

2020 : adhésion de toutes les EPCI-FP du bassin versant au SMBV2A (Arrêté 12-2020-03-03-001)

2024 : labélisation EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux)



1.2/ Les compétences et l'organisation

La labélisation EPAGE

La labellisation EPAGE permet à des syndicats mixtes de se voir reconnaître comme **Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** pour leurs actions sur la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Cette reconnaissance, ne modifie pas les compétences ou les activités du syndicat mixte. **Le label EPAGE Aveyron Amont reconnaît l'engagement des collectivités locales, à l'échelle appropriée du bassin versant, pour mettre en place une politique locale et durable de gestion de l'eau.**

Un EPAGE pour exercer la compétence GEMAPI

L'EPAGE Aveyron Amont exerce pour le compte de ses adhérents, les EPCI-FP (communautés de communes et d'agglomération) du bassin versant Aveyron amont, les **compétences GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI.**

GEMAPI, C. envir., art. L. 211-7, I

- 1° L'aménagement des bassins versants
- 2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau
- 5° La défense contre les inondations
- 8° La protection et la restauration des zones humides

L'EPAGE Aveyron Amont a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux, tout en contribuant à la prévention des inondations.

À ce titre nous accompagnons techniquement et administrativement tant les collectivités que les professionnels et les particuliers. L'EPAGE Aveyron Amont intervient sur de nombreuses thématiques du stade animation et études au stade travaux :

- la mise en place de politiques publiques de l'eau dont le contrat de rivière,
- la restauration et l'entretien des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, ...)
- la prévention des inondations,
- le suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- la sensibilisation et la valorisation des richesses naturelles liées aux milieux aquatiques.

Les élus

Les 14 communautés de communes ou d'agglomération ont des représentants qui siègent au conseil syndical. Le nombre de représentants est fonction de la population dans le bassin versant. Ces élus titulaires et leurs suppléants ont un pouvoir délibératif.

De plus, à l'échelle de chaque commune, ou commune déléguée, un élu référent est désigné. Cet élu a un rôle consultatif, en étant par exemple associé à l'élaboration et à la déclinaison des programmes d'actions.



Une représentativité équivalente, entre Président et Vice-Président, est assurée pour chaque sous bassin :

- (A) Michel Artus, Président et représentant la basse vallée
- (G) Patrick Gayrard, 1er Vice-Président et représentant la Vallée Médiane
- (C) Sébastien Cros, 2ème Vice-Président et représentant la Haute Vallée

Pour consulter la liste des élus rendez-vous sur : <http://aveyronamont.fr/index.php/lequipe/>

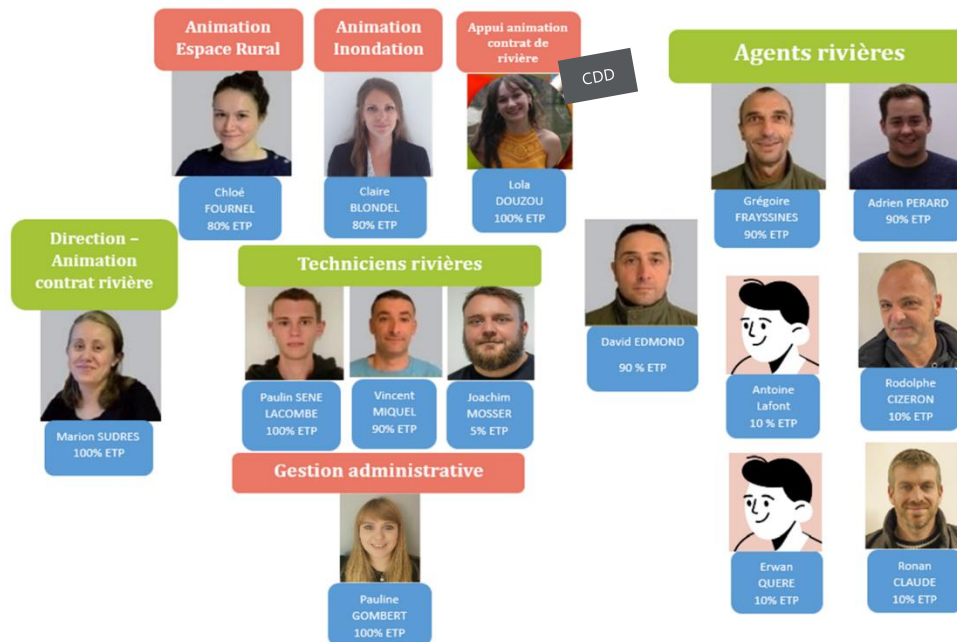
L'équipe technique

2025 : Un accompagnement technique de proximité au service du territoire (~ 10 ETP)

L'EPAGE Aveyron Amont s'appuie sur une équipe technique pluridisciplinaire qui accompagne au quotidien les collectivités et les riverains dans leurs questions et leurs projets liés à l'eau, aux milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Les nombreuses sollicitations reçues en 2025 témoignent de l'importance de ce rôle de proximité.

L'équipe apporte également conseil et expertise afin de favoriser les pratiques contribuant à la préservation et à la restauration des cours d'eau et des zones humides, et accompagne les actions visant à limiter les impacts des inondations.

Tout au long de l'année, des travaux sont également mis en œuvre sur le terrain, réalisés soit en régie par les agents rivières, soit par des entreprises locales.



Rodez Agglomération et la CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron dans le cadre du transfert des compétences, mettent à disposition leur personnel et matériel : Rodez Agglomération à 90% (1 technicien rivière et 3 agents rivières), CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron à environ 5% (1 technicien rivière et 4 agents rivières). En 2025 l'EPAGE a accueilli un apprenti technicien rivière Guilhem Tiroit.

L'Association des bassins versants Tarn-Aveyron : des compétences partagées

L'Association des syndicats mixtes de bassins versants Tarn-Aveyron met à disposition de l'EPAGE Aveyron Amont plusieurs services mutualisés, représentant 3 équivalents temps plein (ETP) : 2 ETP dédiés à la gestion des données cartographiques (SIG), 1 ETP d'appui à l'intégration des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme.

En 2025, le partenariat autour du SIG a notamment permis d'actualiser et de banqueriser les données relatives au bassin versant de l'Aveyron amont, de faciliter l'accès aux données cadastrales, de développer l'architecture d'une cartographie interactive destinée au suivi annuel des travaux GEMAPI, ainsi que d'apporter un appui à plusieurs études, notamment sur le ruissellement.

La mission Eau et Urbanisme a, cette année encore, été sollicitée par de nombreuses collectivités dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), tant pour la transmission de données que pour l'accompagnement à l'intégration des enjeux liés à l'eau. Elle a également contribué à valoriser, à l'échelle interrégionale, l'action innovante engagée par l'EPAGE en matière d'urbanisme, notamment autour du coefficient maximal de densification. Enfin, la mission de coordination a permis de réunir plus de 90 agents des syndicats de bassin versant à Baraqueville lors d'une journée d'échanges et de partenariat.



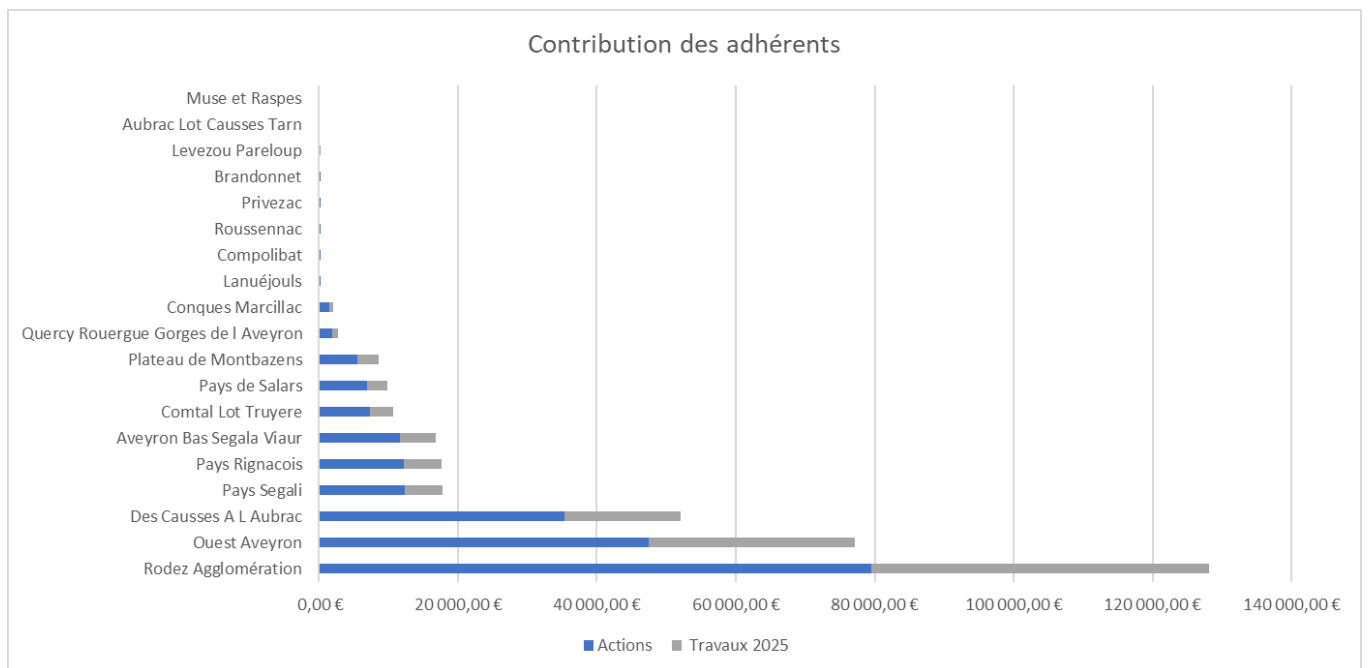
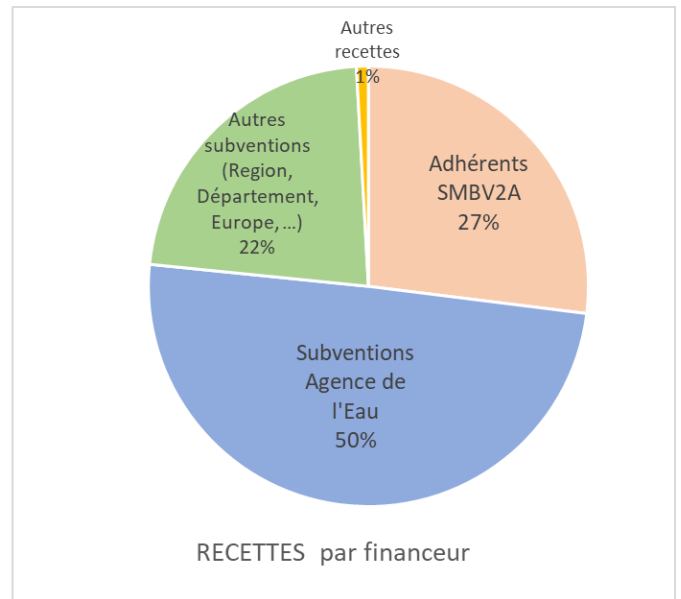
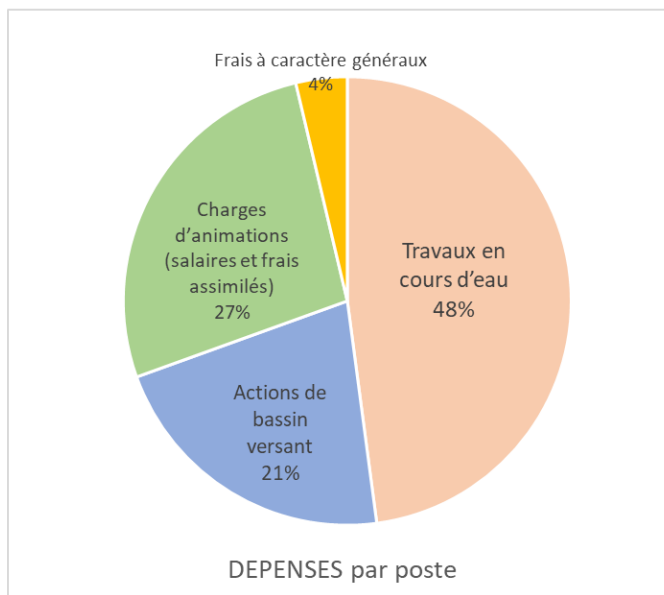
Ces services mutualisés constituent un appui précieux et opérationnel pour les actions menées au quotidien par l'EPAGE.

1.3/ Bilan financier

En 2025 le compte administratif du SMBV2A s'établit comme suit. Les dépenses sont à 48% des travaux en cours d'eau, 21% des actions de bassin versant, 27% des charges d'animations (salaires et frais assimilés) et 4% des frais à caractère généraux.

Compte Administratif 2025	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	848 258,15	615 118,69
Recettes de l'exercice	991 731,58	494 340,66
Solde d'exécution	143 473,43	-120 778,03
Report de 2024	282 938,34	95 643,73
RAR dépenses	/	336 061,97
RAR recettes	/	484 529,16

L'EPAGE Aveyron Amont est financé par des subventions publiques et la contribution de ses membres. Les adhérents contribuent au titre des actions dites de bassin versant via une clé de répartition basée sur la population et leur superficie ramenée au bassin versant Aveyron amont, mais également au titre des autres actions menées sur leur territoire.



2/ Les principales actions

2.1/ Le bilan du contrat de rivière 2020-2024

Méthodologie : Un bilan via deux entrées

L'année 2025 a permis de réaliser le bilan du contrat de rivière 2020-2024. Ce bilan a été réalisé via deux entrées :

- Un bilan par opération (par thématique) : Ce travail a permis de collecter les informations techniques et financières, d'évaluer les résultats à l'aide d'indicateurs de suivi et d'analyser les obstacles rencontrés ainsi que les facteurs de réussite. L'objectif final est d'établir un bilan complet ainsi que de tirer des enseignements pour améliorer le développement du prochain outil. Cette analyse a porté sur les 105 actions du contrat de rivière, regroupées en 28 opérations.
- Un bilan par masses d'eau (par territoire) : Ce travail vise à établir un lien entre l'évolution de l'état des masses d'eau et les actions menées par l'EPAGE entre 2020 et 2024, afin d'en évaluer les bénéfices. Il s'appuie sur une liste et une cartographie des actions réalisées sur chaque masse d'eau. Pour compléter cette analyse, une étude sur l'évolution de l'état des masses d'eau a été menée par la cellule scientifique de la fédération de pêche.

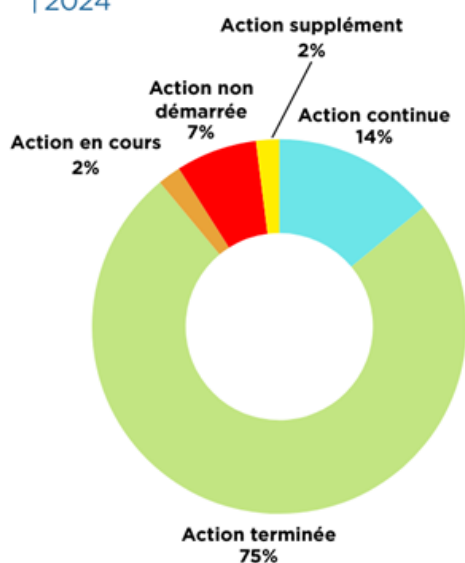


Les principaux résultats : Un bilan positif

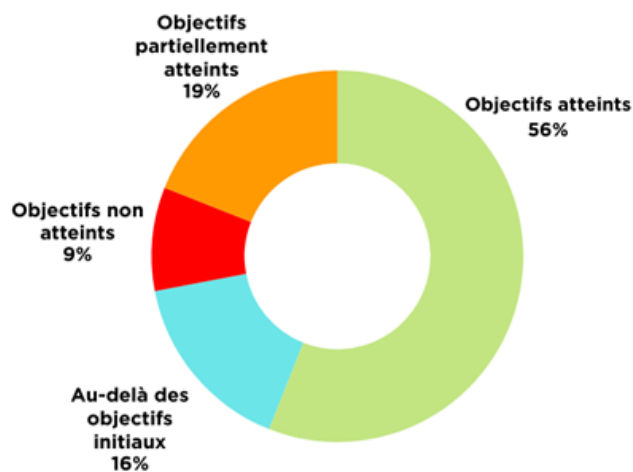
Etat de réalisation et atteinte des objectifs

Sur les 105 actions engagées entre 2020 et 2024, 75 % sont achevées, dont 2 % à la suite d'une réorientation. Parmi les 7 % d'actions non démarrées, 2 % étaient conditionnées à la réalisation préalable d'une autre action et sont devenues sans objet. Malgré ces ajustements et dépendances, 72 % des objectifs sont atteints ou dépassés, traduisant une mise en œuvre globalement très satisfaisante et adaptative du programme.

ETAT DE RÉALISATION DES
ACTIONS MENÉES ENTRE 2020 ET
2024



ATTEINTE DES OBJECTIFS DES
ACTIONS MENÉES ENTRE 2020
ET 2024



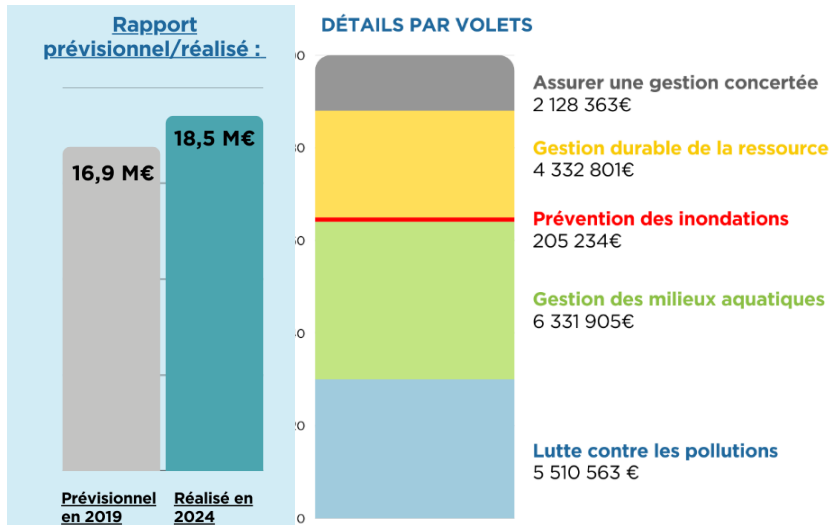
Des réalisations concrètes sur le territoire

Les actions menées ont permis d'engager de nombreux projets structurants, parmi lesquels :

- L'amélioration des systèmes d'assainissement,
- La restauration et de renaturation des cours d'eau et zones humides,

- La gestion et la prévention et de gestion des inondations,
- Le suivi et l'amélioration de la connaissance de la ressource en eau,
- Le renforcement de la gouvernance et de la concertation territoriale.

Bilan financier



Entre 2020 et 2024, le montant dépensé sur le bassin versant Aveyron amont en lien avec l'eau est estimé à 18 508 866,4€. Le volet « Gestion des milieux aquatiques » est le plus conséquent d'un point de vue financier.

Ci-contre :

- Graphique 1 : Dépense – rapport prévisionnel/réalisé
- Graphique 2 : Dépenses avec détails par volets

La réalisation du contrat de rivière 2020-2024 est globalement **satisfaisante**.

Les objectifs non atteints concernent principalement des actions secondaires ou des actions dépendant d'autres actions structurantes. Sur le territoire, on observe des dynamiques contrastées : certaines actions, encore en phase de démarrage, méritent d'être consolidées, tandis que d'autres sont déjà bien ancrées sur certains secteurs. Il apparaît donc nécessaire de renforcer certaines démarches.

Concernant l'état des milieux aquatiques, **une amélioration progressive de l'état des masses d'eau est constatée** : 46 % des masses d'eau sont en bon état en 2025, contre 27 % en 2013.

Toutefois, les résultats environnementaux restent difficiles à appréhender, notamment en raison du temps de résilience nécessaire aux milieux pour réagir aux actions engagées. Des points de vigilance demeurent. En 2025, 46 % des masses d'eau sont encore en état moyen et 8 % en état médiocre (soit trois masses d'eau). Cette situation souligne la nécessité de renforcer et d'initier de nouvelles actions afin de répondre aux nouveaux enjeux du territoire.

Bilan et concertation pour l'élaboration du programme 2027-2031

La fin de l'année 2025 a été consacrée au partage du bilan et à la concertation collective en vue de l'élaboration des futurs outils de planification. Ce sont ainsi **20 partenaires techniques et 25 élus locaux qui ont participé à ces échanges, contribuant activement à l'alimentation du programme 2027-2031**.

Trois outils ont été identifiés pour structurer cette nouvelle période : le Contrat Eaux et Climat (CEC) pour répondre aux enjeux GEMA, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour répondre aux enjeux PI et le Programme de travaux GEMAPI (PPG). Ces outils devront être rédigés en 2026 pour une déclinaison opérationnelle sur cinq ans. Ces concertations ont confirmé la nécessité de poursuivre les actions engagées en levant les freins identifiés, en adaptant les territoires prioritaires d'intervention et en définissant une stratégie renouvelée.

Ci-contre : Atelier « inondation » organisé avec la commission de la basse vallée de l'Aveyron en novembre 2025.



Les objectifs pour 2027-2031 s'articulent autour de six axes : accompagner l'évolution des pratiques face au changement climatique ; améliorer le suivi de la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions ; gérer durablement la ressource dans un contexte de dérèglement climatique ; restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des milieux associés ; prévenir le risque inondation en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature ; et renforcer la sensibilisation et la gestion intégrée des milieux aquatiques.

2.2/ Lutter contre les pollutions accidentelles, sensibiliser le grand public et accompagner les professionnels - **Dynamique zone urbaine**

La rivière Auterne, s'écoulant entre Sébazac-Concourès et Rodez, est **victime de nombreuses pollutions accidentelles**. Trop souvent les grilles d'eaux pluviales sont considérées comme des avaloirs de « tout à l'égout ». Un programme d'actions multipartenarial (EPAGE Aveyron amont, CCI de l'Aveyron, CMA de l'Aveyron, Rodez Agglomération et Agence de l'Eau Adour Garonne) est en cours de déclinaison. Au cours de l'année 2025, plusieurs actions ont été engagées auprès des professionnels, des collectivités et du grand public pour améliorer la qualité de l'eau de la rivière Aveyron dans la traversée de l'agglomération et de son affluent ruthénois la rivière Auterne.

Formation des futurs professionnels au devenir de l'eau

Durant l'année scolaire 2024-2025, **19 animations sur le devenir de l'eau ont été réalisées** au centre de formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron. Ces séances animées par CPIE du Rouergue ont permis de sensibiliser les futurs professionnels du territoire aux enjeux de l'eau. Au programme, redécouverte du grand et du petit cycle de l'eau, apprentissage de la notion de bassin versant, calcul de la consommation d'eau personnelle et professionnelle, ...



Formation des apprentis - CFA

Au total, **667 apprentis et toute l'équipe enseignante ont été sensibilisés entre 2023 et 2024.**

Diagnostiques environnementaux à destination des professionnels



Journée technique

Le 27 janvier, **une matinée technique a réuni les professionnels de la mécanique et des métiers de bouche sur le territoire** de Rodez Agglomération, territoire pilote bénéficiant d'aides spécifiques de l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre de son 12^e programme d'intervention.

Cette rencontre a permis de présenter les dispositifs d'accompagnement et de financement mobilisables pour améliorer la gestion de l'eau au sein des entreprises, initiés en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

La matinée a également été l'occasion de **démonstrations d'équipements écoresponsables**, notamment une fontaine de nettoyage biologique pour le secteur de la mécanique et un bac à graisse sous plonge pour les métiers de bouche. Ces solutions illustrent des dispositifs permettant à la fois de réduire l'impact environnemental des activités et d'améliorer l'efficacité des professionnels.

Dynamique émergente à conforter avec les professionnels et leurs représentant.

Rencontre entre les polices municipales, l'OFB et le parquet de Rodez

En octobre 2025, une action de sensibilisation à destination des officiers de police judiciaire sur les pollutions des eaux en milieu urbain. Cette intervention, à laquelle l'EPAGE Aveyron Amont a été associé, a permis de rappeler les mécanismes de transfert des pollutions vers les cours d'eau via les réseaux d'eaux pluviales, les modalités d'intervention en cas de rejet polluant ainsi que le cadre réglementaire applicable. Cette action, en présence du Procureur de la république, contribue à renforcer le partenariat avec le parquet de l'Aveyron.



Intervention avec le Procureur, l'OFB, l'EPAGE Aveyron amont auprès des officiers de police judiciaire du département

Une sensibilisation des officiers de police judiciaire du département de l'Aveyron sur les pollutions des eaux

Ne rien jeter, ne rien vider, la rivière commence ici

Si, les eaux usées sont acheminées à la station d'épuration, les eaux pluviales sont rejetées directement dans le milieu naturel, sans filtre, ni traitement. Il est donc bon de rappeler aux piétons avec un message simple « ne rien jeter, ne rien vider, la rivière commence ici » que tout ce qui passe dans les grilles d'avaloir se retrouvera irrémédiablement dans rivière avec les conséquences qui en résultent.

Au grés des sollicitations des sensibilisations sur les grilles d'eaux pluviales

2.3/ Gestion des milieux aquatiques : Inciter les pratiques agricoles vertueuses – Dynamique espace rural

Etude colmatage : deuxième campagne

En 2025, la seconde campagne de **mesures de l'état du colmatage** des bassins de la Briane et de l'Olip a été effectuée, en partenariat avec la FDPPMA. Les 3 protocoles de suivi ont été réalisés sur les **15 stations** des deux bassins cibles.

Les résultats seront analysés et comparés avec ceux de la première campagne en 2023.



Etude Agraire : évolution des pratiques agricoles sur la Haute vallée de l'Aveyron

Courant septembre 2025, un groupe d'étudiants de master de l'institut Agro Montpellier est venu réaliser un stage collectif de terrain, afin de dresser un portrait du paysage agricole de la haute vallée de l'Aveyron. Sur la base de rencontres de terrain improvisées, ils ont été particulièrement efficaces, et ont parfaitement réussi leur mission.

Cette étude réalisée par une **50 d'étudiants** permet de disposer **d'un état des lieux assez fin des profils d'exploitation** du territoire et de leur probable évolution.



Des haies plantées sur les bassins versants prioritaires et une démonstration de technique de recépage

L'association Arbres haies paysages d'Aveyron a réalisé tout au long de la période de mise en œuvre du contrat de rivière, des **diagnostics de haies à l'échelle de l'exploitation agricole**, sur les bassins prioritaires de l'Olip, de la Briane, et de la Serène. Ces diagnostics ont été l'occasion de **sensibiliser aux différents rôles de la haie**, de faire le point sur les haies et leur état, et d'apporter des conseils de gestion, de restauration, voire de replantations. Cette action permet également de dynamiser le programme départemental de plantations de haies, ou encore de régénération de haies.

C'est ainsi qu'en mars 2025, une démonstration de recépage a été réalisée sur la Commune de Luc la Primaube, afin de mettre en lumière une technique moins coûteuse que la plantation : **La régénération de haie dégradée par recépage**.

Plus de 5km de haies ont été plantées sur la saison hivernale 2024-2025 sur le bassin versant Aveyron amont.



Mobilisation de fonds européens - Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEc)

Les MAEc permettent **d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement ou le maintien de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.**

L'engagement des MAEc sur les bassins Olip, Briane, Serène s'est poursuivi comme en 2023 et 2024 avec une forte adhésion. 23 nouvelles souscriptions ont pu être enregistrées.

Ce sont 895 450€ qui ont été apportés pour les 5 années de contractualisation des engagés de 2025.

Ce qui porte à 2 563 450€ l'enveloppe engagée en aide directe aux exploitations sur les trois années d'engagement.

Dans le cadre de leur engagement, les agriculteurs se doivent de participer à au moins une formation rappelant les enjeux du PAEc sur le territoire. 6 formations de différents partenaires ont été agréées dans ce cadre, dont une organisée directement par l'EPAGE en partenariat avec la CA12 et le Lycée La Roque, sur le site de Nostre Seigne. Les formations se poursuivront en 2026 et 2027.



Engagement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), sur la haute vallée de l'Aveyron

Autre dispositif de soutien aux bonnes pratiques agricoles, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a lancé en fin d'année 2025, les paiements pour services environnementaux (PSE). Sur le bassin Aveyron Amont, le territoire de la haute vallée de l'Aveyron a été retenu, et l'EPAGE Aveyron amont désigné comme structure animatrice. En partenariat avec les auditeurs recrutés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, **11 dossiers ont pu être déposés pour la première période, et un a été retenu.** Le dispositif se poursuit en 2026.

Veille foncière sur les zones humides : étendue à l'ensemble du bassin Aveyron Amont

L'action de veille foncière sur les zones humides du bassin versant des Serènes s'est poursuivie et même étendue. En effet, l'évolution de l'outil vigifoncier permet désormais de ne cibler la veille que sur les zones humides inventoriées. Cela représente un gain de temps (pas de vérification manuelle à faire à chaque notification), et financier (coût dépendant du nombre de notifications). Cela a permis **d'étendre la veille foncière à toutes les zones humides à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont dès le 1^{er} janvier 2025.** Ainsi :

- 47 nouveaux propriétaires ont été informés par courrier,
- 4 visites de terrain ont été réalisées pour des conseils sur place,
- 5 rétrocessions ou baux de location SAFER ont donné lieu à la **mention de la présence d'une zone humide et de nos coordonnées dans les documents officiels.**

L'action a été présentée et valorisée à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2025 : aux structures GEMAPI du côté Languedoc-Roussillon, et lors du séminaire dédié au bilan de l'Appel à Projets Zones humides.

Nouer de nouveaux partenariats afin d'enrichir le potentiel d'actions et de renforcer la cohésion de territoire

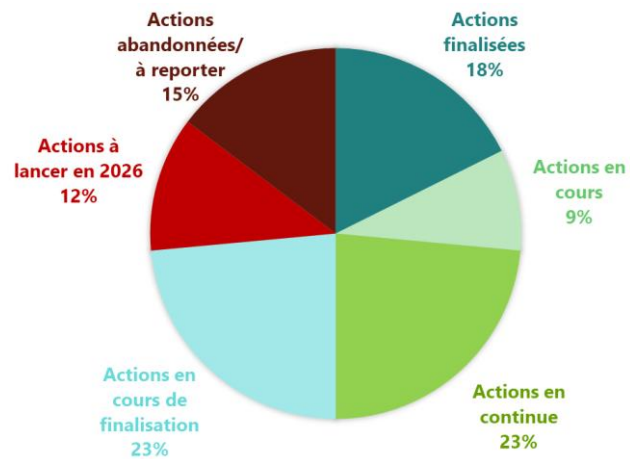
L'année 2025 a vu naître de nouveaux partenariats prometteurs pour l'avenir

L'EPAGE Aveyron amont a été fortement mobilisé dans le cadre de projets transversaux, par des partenaires nouveaux. Cela conforte l'idée que de les questions liées à la GEMAPI entrent de plus en plus dans les préoccupations des différents acteurs, et permettra de créer à l'avenir plus de synergies pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre des actions. On peut notamment citer le projet de l'IRVA « élevons ensemble l'avenir du Ségala », ou celui d'UNOTEC « Valorisation du Potentiel Protéique des Prairies (Val3P) »

2.4/ La prévention des inondations - Mise en œuvre du PEP PAPI

Déploiement de l'outil PEP PAPI Aveyron amont

L'année 2025 a permis de poursuivre la mise en œuvre du PEP Aveyron amont (programme d'études préalable). Le graphique ci-contre montre l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions du PEP à la fin du mois de décembre 2025.



Zoom sur les actions déployées en 2025

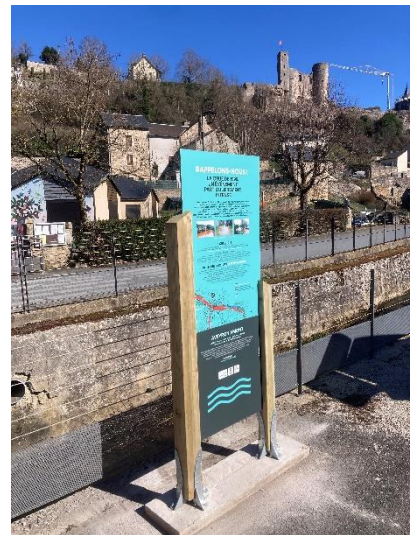
Implantation de nouveaux panneaux de sensibilisation

Cette action de sensibilisation et d'amélioration de la conscience et de la mémoire du risque concerne les communes de Bertholène, Gages-Montrozier, Toulonjac, Villefranche-de-Rouergue et Saint-Rémy. Ces panneaux de sensibilisation ont pour objectif de transmettre à la population locale les bons réflexes ou encore les connaissances locales sur le risque d'inondation de manière ludique.

Grâce à un important travail de conception, réalisé par ANAGRAM et en lien avec les communes impliquées, **12 panneaux ont pu être installés sur le territoire.**

En haut : Panneau installé devant l'école de Bertholène retraçant la crue du Lugagnac de 1999

A droite : panneau installé près du plan d'eau de St-Rémy.



Ci-dessous : Moment de convivialité organisé par la commune de Villefranche de Rouergue à l'issue de la pièce

Organisation du premier temps fort annuel dédié à la prévention du risque inondation

Les actions de sensibilisation du grand public mais aussi des acteurs locaux permettent de réduire la vulnérabilité du territoire en matière de risque. L'EPAGE Aveyron amont a profité de la semaine de la résilience des territoires face aux risques majeurs pour faire intervenir la compagnie Essentiel Ephemere qui a proposé son spectacle « Risks.com » au théâtre des Bastides à Villefranche de Rouergue le 16 octobre 2025.

Ainsi, ce sont près d'une **soixantaine de personnes qui ont pu être sensibilisées aux risques à travers une pièce de théâtre humoristique.**



Accompagnement des collectivités pour l'élaboration et la révision des PCS et des PICS

L'année 2025 a permis de décliner les actions de l'axe 3 du PEP Aveyron amont. Cet axe a pour objectif de réduire la vulnérabilité du territoire en travaillant sur l'alerte et la gestion de crise à travers un accompagnement ciblé des collectivités pour améliorer ou élaborer leurs Plans communaux de sauvegarde (PCS) ou Plans intercommunaux de sauvegarde (PICS). Cet accompagnement a été ajusté en fonction des besoins des différentes collectivités allant de l'organisation de réunions de cadrage méthodologique avec les services de la Préfecture à la réalisation de cartes de risque en passant par de la relecture et du partage de documents.

Depuis le lancement du PEP, l'EPAGE Aveyron Amont a accompagné **3 communes dans l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et soutenu la révision de 9 PCS existants, 4 appuis méthodologiques sur les PICS.** Par ailleurs, un exercice inondation, organisé par la préfecture et la DDT12, a été réalisé fin janvier 2025.

Les études réalisées en 2025

La phase de Programme d'Etudes Préalable permet de préparer l'outil opérationnel PAPI, en cours d'élaboration. Par conséquent, plusieurs actions sont consacrées à la réalisation d'études dont 3 ont été portées en 2025 :

- **Etude sur le recensement et la caractérisation des zones d'expansion de crues** du bassin de l'Aveyron amont (action 1.2). L'objectif était d'aboutir à un état des lieux cartographique des ZEC du territoire et à une typologie de ces dernières en vue de proposer des actions de préservation et de restauration de ces espaces.
- **Réalisation d'un relevé 3D de la perte du Lugagnac** en vue d'établir un état des lieux initial. (Action 1.6) réalisé par le bureau d'études spécialisé Styx 4D. Cette expertise vise à comprendre le fonctionnement de ce site et son lien avec les inondations du bourg de Bertholène.
- **Etude sur l'optimisation du piège à embâcle de la perte du Lugagnac** (Action 6.4). Cette étude a permis de mettre en évidence un projet d'aménagement permettant d'optimiser les écoulements vers la perte du Lugagnac et de sécuriser son entretien.

Toutes ces études permettront de dimensionner les futures fiches actions du PAPI Aveyron amont.

2.5 / Les travaux de gestion des milieux aquatiques : zoom sur les travaux 2025

Les « renaturations » de cours d'eau

Dans le cadre des remembrements menés lors des précédentes décennies, des cours d'eau ont été rectifiés, déplacés et busés. Ces travaux ont été réalisés pour le développement de l'activité agricole et l'expansion des zones urbaines. Ces aménagements ont été pensés pour évacuer au maximum les eaux des sols. Les cours d'eau ont vu leurs débits estivaux chuter de manière importante. A l'inverse, lors de précipitations, les niveaux d'eau augmentent de manière rapide et aggravent les inondations à l'aval.

Ces milieux anthropisés ont perdu leur capacité naturelle d'autoépuration des eaux et ils abritent peu ou pas de biodiversité.

Le linéaire cumulé des travaux de renaturation 2025 s'élève à environ 1.5 kilomètres de cours d'eau. Certains de ces chantiers ont été associés à la pose de clôtures et de plantations.

7 chantiers de renaturation ont été concernés : La rivière Serre (Causse Aubrac), le Flavinou et des affluents du bassin de la Briane (Pays de Salars), le ruisseau de Lenne (Pays Segali), le ruisseau de la Besade (Pays Rignacois) et le Notre Dame (Ouest Aveyron communauté).

La diversification des écoulements par recharge sédimentaire du « ruisseau sans nom » à Flavin a permis de restaurer des habitats disparus. Les habitants ont pu se réapproprier le cours d'eau. Après avoir réalisés des plantations d'arbres sur les berges, les enfants des écoles ont pu suggérer plusieurs noms au cours d'eau. Les administrés sont appelés à voter pour choisir ce nouveau nom, le Flavinou semble bien parti pour être élu.



Après plusieurs années de travail (étude, conception et chantier), le ruisseau notre dame retrouve enfin un fonctionnement plus naturel dans la traversée de Villefranche de Rouergue ! Autrefois rectiligne et enfermé dans des murs de béton, le ruisseau, et tous ceux qui y vivent peuvent aujourd'hui s'épanouir dans un lit et des berges retravaillées.

Les chantiers « clôtures abreuvements »

Une divagation trop importante du bétail dans le cours d'eau entraîne des dégradations conséquentes sur le milieu aquatique au droit de la parcelle et à l'aval : dégradation de la ripisylve, soulèvement de particules fines, déjections animales, ... Le technicien rivière échange avec l'exploitant agricole, pour trouver le système de clôtures et d'abreuvement les plus adaptés en fonction de la situation. Les systèmes les plus courants sont les rampes d'abreuvement, les passages à gués et les abreuvoirs gravitaires.

En 2025, plus de 9 km de clôtures ont été mises en place associées à 39 systèmes d'abreuvement



Rampe d'abreuvement – Causses



Captage d'une source pour un abreuvoir – Ouest Aveyron
Communauté et Aveyron Bas Segala

Les chantiers de traitement de ripisylve et de plantations

L'entretien de la ripisylve relève de la responsabilité des propriétaires riverains. Dans ce cadre, les arbres présentant une inclinaison dangereuse peuvent faire l'objet d'une coupe. Les modalités d'intervention sont les suivantes :



Intervention en traversée urbaine –
Rodez Agglomération

- soit un propriétaire riverain sollicite le syndicat pour évacuer un arbre basculé dans la rivière qu'il ne peut pas évacuer par ses propres moyens. L'EPAGE Aveyron Amont intervient et le propriétaire s'engage, via la signature d'une convention, à traiter par ses moyens tous les arbres menaçants et peupliers matures identifiés dans un délai de 18 mois

- soit l'EPAGE Aveyron Amont se substitue, uniquement dans le cadre de l'intérêt général, ces chantiers sont identifiés dans le PPG, ils concernent notamment les traversées urbaines et les ponts des collectivités adhérentes

Pour les chantiers de plantations, les essences sélectionnées sont locales et adaptées : chêne, frêne, érable, tilleul, merisier, fusain, viorne, aubépine, sureau, cornouiller, noisetier, ...

En 2025, ont été réalisés **2.2 km de plantations, de regarnissage de ripisylve (857 arbres et arbustes) et de débroussaillage autour des jeunes plants**



Plantations – Pays Segali

L'enlèvement des embâcles

Les embâcles sont des accumulations naturelles de débris végétaux apportés par le cours d'eau auxquels viennent souvent s'ajouter des déchets. Ces embâcles ne posent pas de problème d'un point de vue écologique, au contraire, ils constituent des micro-habitats convoités aussi bien par la faune aquatique que terrestre.

Néanmoins, lorsque ces embâcles se forment au droit d'un ouvrage ou à son amont immédiat, le risque d'inondation et de dégradation de



l'ouvrage peut être augmenté. Cette année 2025 a été marquée notamment par l'intervention nécessaire sur la Serène suite à la tempête survenue en été.

L'équipe du SMBV2A est intervenue sur 36 sites soit environ 541 m³ d'embâcles sortis des eaux

La lutte contre les espèces invasives EEE

Les EEE désignent les espèces animales ou végétales, introduites par l'Homme dans un milieu où elles n'existaient pas avant, et qui représentent une menace pour les écosystèmes. Elles peuvent rapidement proliférer, elles n'ont pas de prédateurs et leurs impacts négatifs sont très nombreux.

En 2025, **6 espèces** ont été concernées par des interventions ponctuelles ou régulières selon les sites



Lutte contre la Jussie – Ouest
Aveyron Communauté

L'opération d'éradication de l'écrevisse invasive *Faxonius rusticus* sur le bassin de la Briane a permis la capture et la destruction de plus de 700 individus. Plusieurs méthodes de capture ont été expérimentées, avec des résultats encourageants. Les données collectées au cours de l'opération permettent désormais d'optimiser ces techniques d'intervention. L'année 2025 constitue la dernière année de l'opération sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE ; à partir de 2026, la FDAPPMA poursuivra le suivi et les actions sur le cours d'eau. **Sur la rivière Aveyron, un suivi scientifique est également mené afin de mieux comprendre l'impact sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire,** notamment dans le cadre du site Natura 2000, ainsi que la vitesse de dévalaison de l'espèce. Ce travail bénéficie de l'appui de la FDAPPMA, qui a également contribué à l'organisation de nombreux temps de sensibilisation en 2025.

2.6/ La sensibilisation

Mon école mon cours d'eau

Depuis 2021, un catalogue d'animations en lien avec la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est proposé aux écoles du territoire. Ce sont au total environ 25 animations différentes, réparties en 5 grandes thématiques, qui ont été animées par la Fédération de Pêche, le CPIE, la LPO, l'ADASEA D'OC, et des animateurs privés.

Le programme d'animations est maintenant proposé sur l'année scolaire
73 animations ont eu lieu entre septembre 2024 et juin 2025, elles ont concerné 1 507 élèves.

Cette saison, nous avons organisé des animations spécifiques pour les écoles de Coussergues dans le cadre des travaux de renaturation de la tranche 2024 du PPG. Les élèves des 2 écoles ont pu participer à une animation en classe puis participer aux travaux de renaturation du ruisseau de leur village grâce à des plantations d'arbres.



Animation renforcée avec l'école de
Palmas d'Aveyron – Causse Aubrac

Animations diverses et variées auprès de tous les publics

L'équipe d'Aveyron Amont et ses partenaires se sont fortement mobilisés à travers des actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et de participation à des événements locaux. Ces

interventions prennent des formes variées : animations scolaires, implication dans des initiatives citoyennes ou techniques, interventions dans des séminaires régionaux, partenariats avec les filières agricoles et forestières, ou encore expérimentation pédagogique sur site.



- Des interventions ponctuelles sur demande auprès des établissements scolaires : Collège St Joseph (Ouest Aveyron), interventions scolaires au CFA (Rodez Agglo), Collège Francis Carco (Ouest Aveyron Communauté), ...
- Participation à des initiatives locales : rallye citoyen à Villefranche-de-Rouergue, animation dans le cadre de Acte'Eau au Monastère, projet radiophonique avec RTR, animation pêche aux écrevisses invasives dans le cadre de Natura 2000, stand lors de la fête de la châtaigne à Laguéprie ...
- L'Agri Campus La Roque assure la gestion par agropastoralisme des zones humides et d'expansion de crues de Notre Seigne. Des projets pédagogiques sont mis en place par l'équipe enseignante. L'acquisition de connaissances sur le pâturage en zone humide continue.
-

Plus de 200 animations vers des publics diversifiées

Une page Facebook pour suivre l'actualité du syndicat



@ Aveyron Amont

Dans le fil d'actualité : 49 publications consultées et **44 241 vues**

Sur la page Facebook : 963 interactions et 564 followers dont 62 nouveaux.

On parle de l'EPAGE Aveyron Amont

Journée animée par l'Agence de l'eau Adour Garonne sur le suivi scientifique des solutions fondées sur la nature - Ouest Aveyron Communauté



Post Facebook de la Préfecture de l'Aveyron sur la sensibilisation aux risques



Préfète de l'Aveyron
23 octobre 2025
#Résilience | Semaine de la résilience 2025 : ensemble, mieux préparés face aux risques
Retour en images sur différentes actions réalisées lors de cette semaine :
- animation de l'EPAGE Aveyron Amont intitulée « Exploration sur les crues et inondations » dans une classe de l'école primaire de Druelle.
- pièce de théâtre, réalisée par l'EPAGE Aveyron Amont, sur la prévention et la gestion des risques, les outils et les réflexes pour bien réagir, à Villefranche-de-Rouergue.



Reportage France 3 sur la lutte contre les écrevisses *Faxonius Rusticus* – Pays Rignacois et Pays Ségali
καρπυρι η αλιευση ομοιοβλα λυζα





Renaturation du cours d'eau Notre Dame et désimperméabilisation de la place Fontanges projet en partenariat entre l'EPAGE Aveyron Amont et la Commune de Villefranche de Rouergue (Ouest Aveyron Communauté)



EPAGE Aveyron Amont

contact@aveyronamont.fr

www.aveyronamont.fr

05 65 63 58 21

Partenaires financiers :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurales

Et adhérents :

